

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration
Séance du 02 octobre 2025 à 18 h 30

Délibération n°2025/10/10

Date de la convocation	25 septembre 2025
Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	17
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	6
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	0
Nombre de membres sans voix délibérative présents	3
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	2

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET, Florence LIMONES, Margit LORBLANCHET et Patricia POUBLANC ;
Messieurs Frédéric COURRENT, Eric PEREDES et Georges VIERNE ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Caroline ALLARY, Chantal BOURNETON, Marlène JAFFIOL, Céline ROSZCZKA et Monique SAEZ ;
Messieurs Alain BLASCO et Antoine GIL ;

Collège de personnes publiques qualifiées :

Poste vacant

Membres sans voix délibérative présents :

Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)
Messieurs Richard ARNAUD (Mairie de Bezouze) et Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédénon)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mesdames Laïla ACHKAR (pouvoir à Patricia POUBLANC) et Audrey RANC (pouvoir à Frédéric COURRENT) ;
Messieurs Denis CANTIER (pouvoir à Eric PEREDES) et Rémi NICOLAS (pouvoir à Frédérique CONDET) ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Christine DEMAY (pouvoir à Chantal BOURNETON) et Stéphanie ROY (pouvoir à Marlène JAFFIOL)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Monsieur Benoît CHERMANE (CAF du Gard)
Monsieur PLUVINAGE et Madame BOSLAK (Education Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE CABRIERES SUR L'ORGANISATION DE SEJOURS PAR LE « CENTRE SOCIAL ESCAL »

Rapportrice : Frédérique CONDET

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Cabrières n° 2025-06-33 en date du 19 juin 2025 ;

CONSIDERANT que le Centre Social ESCAL organise et gère des Séjours de Vacances ;

2. Eléments de contexte

Dans le cadre des vacances scolaires, le Centre Social ESCAL organise et propose des Séjours de Vacances à destination des adolescents.

La commune de Cabrières souhaite conventionner avec le Centre Social ESCAL afin d'offrir aux familles de Cabrières la possibilité d'inscrire leurs jeunes aux Séjours de Vacances tout en bénéficiant de la tarification réservée aux Marguerittois.

3. Incidence financière

La commune de Cabrières s'engage à verser au Centre Social ESCAL une participation de 100 € (cent euros) par séjour et par jeune issu de sa commune sur présentation par le Centre Social ESCAL d'un tableau récapitulatif des participants.

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : approuve la mise en place de cette convention partenariale ;

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Annexes

- ✓ Convention partenariale entre la commune de Cabrières et le Centre Social ESCAL
- ✓ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Cabrières

Le Secrétaire de séance

Frédéric COURRENT

La Présidente de Séance

Frédérique CONDET

Vice-présidente du Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécourcs Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS

Président du Centre Social ESCAL